

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013****Sous la présidence de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur-Maire.**

Madame le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 19h37.

Présents :

MM. Mme, Bernadette WEIDER, Jean-Marc GRIENENBERGER, Bernard BOEGLIN, Jacques FINCK, Christian WININGER, adjoints au maire ;

MM. Mmes, NAAS François Joseph, NAAS Huguette, BAUMLIN Daniëlle, VENTURA Sylvana, RUNSER Samuel, NAAS Sophie, EICHLISBERGER Martine, RUF Charles, KEMPF Christine, MUNCH Joseph, HEINIMANN Michel, HINDER Christian, conseillers municipaux,

Absents excusés :

HERR Germain

LITSCHIG Gérald

GOETSCHY Claude

JUPPE Detlev

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 14.10.2013
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 04.11.2013
4. Archives communales – Intervention de l'Archiviste – Centre de Gestion du Haut-Rhin
5. Budget Primitif 2013 – Délibérations Modificatives
6. Ecoles Communales - Avenants
7. Ecoles Communales - Proposition des nouveaux horaires 2014
8. Reconduction de la ligne de Trésorerie
9. Autorisation de dépenses d'investissement 2014
10. O.N.F – Travaux au niveau du Parcours de Santé
11. Recensement de la population 2014
12. Période préélectorale – Fixation d'un tarif
13. Correspondances diverses
14. Divers

Point 1 – Liste de présence

Le quorum étant atteint (18 présents + 0 procuration, soit 18 votants), Mme le Sénateur-Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 14.10.2013

Mme le Sénateur-Maire demande si ce dernier appelle des remarques :

Intervention du conseiller RUNSER qui souhaite rappeler que son intervention relative au point 4 – Crèche intercommunale située sur le ban de Hésingue portait sur un droit de regard et pas seulement sur la communication de pièces comptables. Mme le Sénateur-Maire lui confirme que sa proposition a été retranscrite dans les faits puisque la délibération de l'Assemblée Délibérante en page 141 mentionne un **DROIT DE REGARD** mais également un **DROIT DE VALIDATION**.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (RUNSER).

Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 07.10.2013

L'adjoint GRIENENBERGER demande si ce dernier appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès verbal précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 4 – Archives communales – Intervention de l'Archiviste – Centre de Gestion du Haut-Rhin

Mme le Sénateur-Maire propose de clore momentanément la séance et cède la parole à Mme Claudine STUDER-CARROT. Cette dernière, archiviste au Centre de Gestion du Haut-Rhin présente le travail réalisé dans les archives communales lors d'une mission du 30 septembre 2013 au 07 novembre 2013. Elle souligne que plusieurs interventions ont été nécessaires pour mener à bien le classement des archives et propose aux élus de se rendre dans le nouveau local.

La pièce située au rez-de-chaussée et entièrement aménagée pour pouvoir accueillir les documents de la Mairie, héberge actuellement 80 mètres linéaires d'archives classées. Ces dernières étaient pour certaines stockées dans l'ancien local du cercle d'histoire, ou au sous-sol. Au cours du déménagement, 20 mètres de documents non indispensables ont été répertoriés et seront à éliminer.

Mme Claudine STUDER-CARROT souligne qu'il reste à traiter un stock impressionnant d'environ 20 mètres linéaires de documents du 19^{ème} et 20^{ème} siècle, dont beaucoup de choses intéressantes concernant la seconde guerre mondiale.

Autres trésors découverts lors de cette visite :

Les élus ont pu admirer un « ATLAS » cadastral datant de 1809, à l'écriture et aux couleurs encore intactes, ainsi que des documents d'Etat-Civil, dont les plus anciens remontent à 1792.

Mme le Sénateur-Maire souligne que l'aménagement de ce nouveau local représente un budget total d'environ 35.000 € TTC. Ce local équipé de rayonnages coulissants permet désormais la conservation, dans de bonnes conditions de 150 mètres linéaires de documents. Les documents sont classés selon le cadre de classement réglementaire des archives communales. Le répertoire dressé par Madame STUDER-CARROT permettra une recherche facile. Les agents de la Mairie seront formés à l'utilisation du système afin de pouvoir poursuivre ce classement.

Point 5 – Budget Primitif 2013 – Délibérations Modificatives

Mme le Sénateur-Maire SCHILLINGER Patricia informe que certaines modifications doivent être apportées au Budget Communal 2013 afin que la commune puisse faire face à des dépenses plus importantes que prévues.

Ainsi, elle propose à l'Assemblée Délibérante de voter les chiffres suivants :

☛ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- ☞ Diminuer de **5 000.- Euros** le compte 6255 – Frais de déménagement
- ☞ Augmenter de **5 000.- Euros** le compte 66111 – Intérêts emprunts
- ☞ Diminuer de **30 000.- Euros** le compte 65737 – Subvention accueil de loisirs
- ☞ Augmenter de **30 000.- Euros** le compte 61523 – Voies et réseaux

☛ SECTION D'INVESTISSEMENT :

- ☞ Diminuer de **50 000.- Euros** le compte 2031 – Frais d'études
- ☞ Diminuer de **10 000.- Euros** le compte 2033 – Frais d'insertion
- ☞ Diminuer de **100 000.- Euros** le compte 2111 – Terrains nus
- ☞ Diminuer de **30 000.- Euros** le compte 21311 – Hôtel de ville – Mairie
- ☞ Augmenter de **190 000.- Euros** le compte 2313 – Travaux de bâtiments

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, les modifications précitées à apporter au Budget Primitif Communal 2013, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs

Point 6 – Ecoles Communales – Avenants

Mme le Sénateur-Maire présente deux avenants au niveau du chantier des écoles communales.

Lot N°08 – Ravalement de façades	Lot N°21 – VRD
VLYM 15, rue de Huningue BP 12 68870 BARTENHEIM	TP3F 6, rue de l'Artisanat Zone Industrielle 68730 BLOTZHEIM
Avenant de 11.070,11 € TTC	Avenant de 6.774,14 € TTC
Piquage de l'enduit qui s'effrite sur les murs des escaliers. Le support est en mauvais état sous le papier peint. La seule solution est donc de piquer les parois jusqu'à retrouver un support solide, puis de « tirer » un plâtre traditionnel	Démolition d'un ouvrage béton enterré et évacuation des différents gravats (vers la bibliothèque, dans la cour de récréation)

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés les avenants

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 7 – Ecoles Communales – Proposition des nouveaux horaires 2014

Mme le Sénateur-Maire cède la parole à l'adjoint WININGER qui rapporte la séance du dernier conseil d'école en date du 5 novembre 2013. Il présente notamment le résultat de la consultation sur les nouveaux horaires 2014 à valider lors de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Il souligne qu'un questionnaire a été remis à chaque famille au courant du mois d'octobre dont il présente les trois options proposées pour les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis à partir de Septembre 2014, date de la réforme.

Désignation	Option 01	Option 02	Option 03
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	08H00 à 11H30 13H30 à 15H15	08H00 à 11H30 13H30 à 15H15	08H30 à 11H30 13H30 à 15H45
Mercredi matin	08H00 à 11H00	08H30 à 11H30	08H30 à 11H30
Vote des familles	60 familles	56 familles	80 familles

Par conséquent, il y a 116 familles (60 + 56 = 116 familles) sur 196 familles qui souhaitent que l'école commence le matin à 08H00 et termine l'après-midi à 15H15 (Option 01 + Option 02).

Pour les horaires du mercredi matin, l'adjoint WININGER propose de valider l'option 01 qui regroupe 60 familles sur 116 (majorité).

L'adjoint WININGER présente également le résultat des votes au niveau des membres du conseil d'école :

Parents d'élèves	7/11 votent l'option 01
Enseignants	80 % préfèrent que les cours débutent à 08H00
ATSEM	La majorité est pour l'option 01
Périscolaire	Souhaite que les cours commencent à 08H00 car sinon il est nécessaire de prévoir un accueil le matin avant 08H30.

Les conseillers RUF et NAAS François Joseph interpellent Mme le Sénateur-Maire quant au coût financier à supporter par la Commune de Hégenheim lors de l'application de la réforme dès Septembre 2014. Mme le Sénateur-Maire souligne, que dans un premier temps, il est question de valider uniquement les nouveaux horaires applicables à la rentrée scolaire 2014. Il s'agit donc, pour l'instant, de permettre l'accueil des enfants et notamment ouvrir les écoles à compter de Septembre 2014, le mercredi matin (chauffage, nettoyage des salles, etc...) avec un coût supplémentaire maîtrisé.

Par contre, Mme le Sénateur-Maire rappelle qu'en ce qui concerne l'organisation du temps libre après l'école, un second vote aura lieu ultérieurement. Intervention du conseiller NAAS François Joseph qui estime que les dépenses liées à cette réforme devraient être prises en charge par l'Etat et non les communes. Il rappelle que l'Education Nationale est une compétence de l'Etat alors que seulement les locaux dédiés à cet enseignement (écoles, collèges et lycées) sont des compétences et à la charge des Collectivités Territoriales (Communes, Conseils Généraux et Conseils Régionaux). Mme le Maire informe que le Périscolaire a été chargé d'une étude dans ce sens afin de connaître le coût réel de l'instauration de différentes activités après les cours à 15H15. Un débat aura lieu sur la gratuité ou non des futures activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (KEMPF) les nouveaux horaires des écoles communales à compter de Septembre 2014, à savoir :

Lundi	08H00 à 11H30 & 13H30 à 15H15
Mardi	08H00 à 11H30 & 13H30 à 15H15
Mercredi	08H00 à 11H00
Jeudi	08H00 à 11H30 & 13H30 à 15H15
Vendredi	08H00 à 11H30 & 13H30 à 15H15

DIT que les dépenses liées aux infrastructures (frais de chauffage, nettoyage des locaux, etc...) seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 8 – Reconduction de la ligne de Trésorerie

Mme le Sénateur-Maire donne la parole à la première adjointe Bernadette WEIDER. L'adjointe WEIDER informe que la ligne de Trésorerie contractée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – 34, rue Wacken – 67000 STRASBOURG arrive à échéance au 31.12.2013.

Elle propose la reconduction de cette ligne pour une année et pour un montant identique, soit 350.000 € disponible jusqu'au 31.12.2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE RECONDUIRE cette ligne de trésorerie pour le même montant (350.000 €), pour un an, soit jusqu'au 31.12.2014

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 9 – Autorisation de dépenses d'investissement 2014

L'adjointe WEIDER informe que suite aux modifications apportées lors du point 5 du présent Conseil Municipal et que :

☛ Le vote du Budget Primitif 2014 n'intervenant qu'au courant du mois d'Avril de l'exercice considéré, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Sénateur-Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif dans la limite du ¼ (25 %) des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'article 15 de la loi n°88/13 du 05.01.1988 portant amélioration de la décentralisation. Mme le Sénateur-Maire ne participera pas au présent vote.

☛ Chapitre 20 : 114.500 – 50.000 -10.000 (54.500 € en 2013 x 25 % = 13.625 €)

☛ Chapitre 21 : 523.500 – 100.000 – 30.000 (393.500 € en 2013 x 25 % = 98.375 €)

☛ Chapitre 23 : 2.431.000 + 190.000 (2.621.000 € en 2013 x 25 % = 655.250 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés ces engagements de dépenses, tels que définis, et

AUTORISE Mme le Sénateur-Maire à honorer les factures de la commune y afférentes.

Mme le Sénateur-Maire remercie chaleureusement l'Assemblée Délibérante de la confiance qui lui a été témoignée.

Point 10 – O.N.F – Travaux au niveau du Parcours de Santé

L'adjoint BOEGLIN informe qu'en raison de travaux de bûcheronnage prévus en décembre, une partie du Parcours de Santé sera barré durant dix jours, après le 09 décembre 2013.

L'adjoint BOEGLIN souligne également qu'une battue sera organisée par les chasseurs le Dimanche 08.12.2013. Le conseiller HINDER précise qu'une autre battue sera organisée le Samedi 18.01.2014.

Point 11 – Recensement de la population 2014

Mme le Sénateur-Maire, SCHILLINGER Patricia informe qu'un recensement de la population aura lieu sur le ban de la commune de Hégenheim **du 16.01.2014 au 15.02.2014**. Elle informe que la commune a été divisée en 14 zones de collecte dénommées districts. C'est pourquoi, la coordonnatrice (Bernadette WEIDER) sera assistée dans ses fonctions par l'agent communal Karine KERN qui seront entourés de sept agents recenseurs pour deux districts chacun :

- ☛ Madame Claudine BIASIBETTI
- ☛ Madame Sylvie RUNSER
- ☛ Madame Joana WALTENSBERGER
- ☛ Madame Mélanie CAIREY-REMONNAY
- ☛ Madame Elodie MASSET
- ☛ Monsieur Christian WEIDER
- ☛ Monsieur Bertrand BRUGGER

Les obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n°51-711 et n°78-17 suivantes :

- ☛ Loi du n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
- ☛ Loi du n°78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés

Mme le Sénateur-Maire rappelle la délibération en date du 08.07.2013 – Point 10 et propose de voter une subvention de 8.500 € qui permettra la rémunération des agents recenseurs, ainsi que de la coordinatrice et de son assistante. Intervention de l'adjointe WEIDER qui souligne que l'INSEE participera financièrement (pour une grande partie mais pas l'intégralité) à ce recensement 2014, mais que la Commune de Hégenheim doit avancer les fonds et se faire rembourser par la suite (premier semestre 2014).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles 2212-21-10 et 2123-18 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et son titre V ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement, ainsi que celle des agents coordinateurs ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs, ainsi que celle des agents coordonateurs ;

ENTENDU l'exposé de Madame le Sénateur-Maire,

APRES en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

DE CHARGER Mme le Sénateur-Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,

DE CREER sept postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs,

DE DESIGNER une coordonatrice d'enquête en la personne de Mme Bernadette WEIDER qui sera chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement assistée dans ses fonctions par l'agent communal Karine KERN,

D'APPROUVER au titre de l'enquête de recensement 2014, l'octroi d'une subvention de l'INSEE de 7.193 € qui permettra la rémunération des personnes précitées. Rémunération qui sera complétée par la Commune de Hégenheim, à hauteur de 8.500 €, car le montant est librement déterminé par la collectivité. Il est cependant souhaitable que la rémunération soit au moins équivalente à celle versée lors du précédent recensement, à savoir 1.000 € par agent recenseur.

DIT que la dépense y relative sera couverte par les crédits budgétaires, et

AUTORISE Mme le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 12 – Période préélectorale – Fixation d'un tarif

L'adjoint BOEGLIN rappelle la délibération en date du 08.07.2013 – Point 13 relative à la gratuité de la communication de la liste électorale, mais également la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes (selon les disponibilités pour les réunions publiques) ou/et de la maison du Rabbin (selon les disponibilités) et propose de compléter cette délibération en proposant également à une future liste :

- Un prêt gracieux de la salle du Conseil Municipal (Mairie) pour les réunions de liste (non publiques) prévues en vue des prochaines municipales 2014.

L'adjoint BOEGLIN souligne que les salles peuvent être louées ou mises à disposition gratuitement, sans que cela soit considéré comme un avantage en nature procuré par une collectivité publique en violation de l'article L 52-8 du Code Electoral (Cons.const, 13 février 1998, AN, Val d'Oise 5^e circ, n°97-2201/2220)

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés que la Commune de Hégenheim mette à disposition la salle du Conseil Municipal pour les réunions de listes (non publiques) prévues en vue des prochaines municipales 2014 ; et

AUTORISE Mme le Sénateur-Maire à remettre les clés dans ce sens afin de respecter une stricte égalité de traitement des différents candidats dans l'attribution des salles et dans les conditions financières et pratiques d'utilisation (CE, 18 décembre 1992, Sulzer, n°135650, 139894 ; CE, 20 mai 2005, élections cantonales de Dijon V, n°274400).

Point 13 – Correspondances diverses**Point 13.1 – Droit de Préemption – Rue des Carrières**

Mme le Sénateur-Maire présente le droit de préemption :

Section	12
Parcelles	120/26 + 121/26
Surfaces	2000 m ² + 22273 m ³
Prix de vente	458.000 €

Intervention du conseiller HEINIMANN qui souligne que le terrain a été remblayé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas donner suite, de ne pas user du droit de préemption et de ne pas acheter ; et

AUTORISE le Sénateur-Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 13.2 – Exposition des Aviculteurs

Mme le Sénateur-Maire donne lecture de l'invitation de l'Association des Aviculteurs de Hégenheim à l'inauguration traditionnelle qui se tiendra le Samedi 23.11.2013 à 17H00 au C.C.S.

Point 13.3 – Visite de la Synagogue

L'adjointe WEIDER informe que Madame GÜRTLER, actuelle propriétaire, propose aux membres du Conseil Municipal de visiter la synagogue - Rue d'Alsace avant l'aménagement des futurs acquéreurs, Madame et Monsieur CHIQUET. Cette visite se déroulera le Samedi 23.11.2013 à 09H30. RDV sur place.

Point 13.4 – 4^{ème} journée de Prévention Incendie et Secourisme

Mme le Sénateur-Maire informe de la manifestation précitée qui se tiendra le Samedi 30.11.2013 de 08H00 à 17H00 sur la place du Marché.

Point 13.5 – Nouveau curé : Jean –Pierre BUECHER

Mme le Sénateur-Maire donne lecture des remerciements du nouveau curé à l'occasion de son arrivée le dimanche 15.09.2013, ainsi que lors de ses 70 ans, célébrés, le dimanche 27.10.2013.

Point 13.6 – Banque Alimentaire Hégenheim

L'adjointe WEIDER rappelle que la Banque Alimentaire se déroulera devant le magasin FREUND, le vendredi 30.11.2013 et le samedi 01.12.2013.

Point 13.7 – Ouverture Dominicale

Mme le Sénateur-Maire donne lecture de l'arrêté municipal n°2013/89 portant ouverture dominicale des commerces à l'occasion des fêtes de Noël 2013 :

- ☛ Dimanche 08.12.2013 de 14H00 à 18H30
- ☛ Dimanche 15.12.2013 de 14H00 à 18H30
- ☛ Dimanche 22.12.2013 de 10H00 à 18H30

Mme le Sénateur-Maire souligne qu'en application de l'article L 3134-4 du Code du Travail, la durée de travail par salarié ne dépassera pas 05 heures les dimanches 8 et 15 décembre 2013 et 10 heures (en réalité 08H30) le dimanche 22 décembre 2013.

Point 13.8 – Cabanon de Noël « AR & CO »

Mme le Sénateur-Maire informe des horaires d'ouverture à l'occasion des fêtes de Noël 2013 :

- ☛ Samedi 07.12.2013 de 09H00 à 15H00
- ☛ Samedi 14.12.2013 de 09H00 à 15H00
- ☛ Samedi 21.12.2013 de 09H00 à 15H00

Elle propose que les membres du Conseil Municipal se retrouvent le Samedi 14.12.2013 à 11H30 pour boire un vin chaud au Cabanon.

Point 14 – Divers / Tour de Table

→ Le Conseiller HEINIMANN :

- ☛ Interpelle l'adjoint GRIENENBERGER quant à la vétusté (carte de visite de la Commune de Hégenheim !) du panneau du lieudit « La Vignette », rue de Bourgfelden. Il rappelle que l'adjoint GRIENENBERGER devait le remplacer depuis de nombreux mois !
- ☛ Se plaint de la vitesse excessive des usagers du Chemin des Prés (personnel technique, sportifs du Tennis Club ou/et du FCH, usagers de la déchetterie, enseignants ou encore parents d'élèves). Il est primordial de freiner la vitesse des automobilistes avant le virage du Centre Technique Municipal, notamment sur la ligne droite existante, car le site est une zone de sports avec de nombreux enfants.

→ La Conseillère EICHLISBERGER :

- ☛ Remercie les Conseillers Municipaux ou encore le Personnel Communal présents lors du concert de Hégenheim Animations qui s'est tenu en l'église Saint-Rémy, le dimanche 17.11.2013 à 17H00.
- ☛ Informe du Marché de Noël de Hégenheim Animations qui se tiendra le Samedi 30.11.2013 de 14H00 à 18H00 et le Dimanche 01.12.2013 de 10H00 à 18H00 au C.C.S – Rue du Stade à Hégenheim. Venez nombreux...

→ La Conseillère NAAS Huguette :

- ☛ Informe de la dangerosité du trottoir au niveau du n°39, rue de Hagenthal. Mme le Sénateur-Maire sollicite l'adjoint GRIENENBERGER quant à une intervention rapide pour solutionner et écarter le danger.

→ Le Conseiller RUNSER :

- ☛ Informe de l'achèvement de l'extension du vestiaire du Périscolaire et fait un point sur les travaux en cours.
- ☛ L'Association Jeunesse & Avenir propose le Mardi 17 décembre 2013 à 17H00 un spectacle jeune public (entrée à 5 € au profit d'une association qui œuvre pour les enfants malades) à la salle des fêtes de Buschwiller « Maxime l'explorateur – Le tour du monde des animaux ». Venez nombreux...
- ☛ La Chorale des Jeunes de Hégenheim organise une grande collecte de jouets pour les restos du cœur du 02 au 14 décembre 2013. Les dons peuvent être déposés directement dans les accueils de loisirs de Hégenheim & Hésingue.
- ☛ CD en vente pour les 20 ans de l'Association.

→ La Conseillère BAUMLIN :

- ☛ Invite les Conseillers Municipaux à venir lors du Noël en forêt de l'APOE le dimanche 01.12.2013 à partir de 10H00.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 18 novembre 2013

Ordre du jour :

- 1 Liste de présence
- 2 Approbation rapport du Conseil Municipal du 14.10.2013
- 3 Approbation rapport de la Commission Technique du 04.11.2013
- 4 Archives communales – Intervention de l'Archiviste – Centre de Gestion du Haut-Rhin
- 5 Budget Primitif 2013 – Délibérations Modificatives
- 6 Ecoles Communales - Avenants
- 7 Ecoles Communales - Proposition des nouveaux horaires 2014
- 8 Reconduction de la ligne de Trésorerie
- 9 Autorisation de dépenses d'investissement 2014
- 10 O.N.F – Travaux au niveau du Parcours de Santé
- 11 Recensement de la population 2014
- 12 Période préélectorale – Fixation d'un tarif
- 13 Correspondances diverses
- 14 Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHILLINGER Patricia	Sénateur-Maire		
WEIDER Bernadette	Première Adjointe		
GRIENENBERGER Jean –Marc	Deuxième Adjoint		
BOEGLIN Bernard	Troisième Adjoint		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 18 novembre 2013

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
FINCK Jacques	Quatrième Adjoint		
WININGER Christian	Cinquième Adjoint		
NAAS François-Joseph	Conseiller Municipal		
NAAS Huguette	Conseillère Municipale		
BAUMLIN Danielle	Conseillère Municipale		
VENTURA Sylvana	Conseillère Municipale		
HERR Germain	Conseiller Municipal	Absent excusé	
RUNSER Samuel	Conseiller Municipal		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
EICHLISBERGER Martine	Conseillère Municipale		
WOJCIK Alain	Conseiller Municipal	Décédé le 10.01.2011	Décédé le 10.01.2011
RUF Charles	Conseiller Municipal		
KEMPF Christine	Conseillère Municipale		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 18 novembre 2013

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MUNCH Joseph	Conseiller Municipal		
LITSCHIG Gérald	Conseiller Municipal	Absent excusé	
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal	Absent excusé	
HEINIMANN Michel	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
JUPPE Detlev	Conseiller Municipal	Absent excusé	

